

2013-UNAT-286, Charles

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a noté que l'appelant a simplement répété des arguments soumis devant UNDT et se rappelait qu'un appelant avait le fardeau de satisfaire un que le jugement undt était défectueux et devait indiquer les motifs sur lesquels il s'appuie, et que le simple fait d'énoncer le désaccord ou la répétition des arguments antérieurs était insuffisant. UNAT a jugé que les rapports et les mémorandums du secrétaire général n'avaient pas l'autorité légale investie dans des émissions administratives correctement promulguées. Unat a noté que les instructions administratives pertinentes sur le processus de sélection du personnel (ST / AI / 2010/3) étaient silencieuses sur l'exigence de formation dans les techniques d'entrevue basées sur les compétences et que, en tout état de cause, il y avait des preuves avant que deux des trois Les membres du panel d'experts avaient reçu une formation pertinente avant l'entretien. Unat a confirmé la décision de l'UNT selon laquelle la candidature de l'appelant a été effectuée pleinement et équitablement, que le processus de sélection n'était vicié par aucune irrégularité et que l'appelant a été évalué par rapport aux normes objectives qui s'appliquaient à chaque candidat interrogé. Sur la demande d'indemnisation de l'appelant, Unat a jugé qu'il n'y avait aucune preuve d'irrégularités procédurales et a noté que, même s'il y en avait, un individu n'avait pas droit à une indemnisation s'il n'avait pas subi de mal. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté sa non-sélection pour un poste. Undt a rejeté la demande.

Principe(s) Juridique(s)

Les émissions administratives réglementent les questions de demande générale et concernent directement les droits et obligations du personnel et de l'organisation.

Les règles, politiques ou procédures destinées à la demande générale ne peuvent être établies que par des bulletins et des émissions administratives du Secrétaire général dûment promulgués. UNDT a une large discrétion pour déterminer l'admissibilité des preuves et le poids à s'y attacher. Une décision de sélection doit être maintenue lorsque les candidats ont reçu une considération complète et équitable, lorsque la discrimination et le biais sont absents, lorsque des procédures appropriées ont été suivies et lorsque tout le matériel pertinent a été pris en considération. Un individu n'a pas droit à une compensation s'il n'a subi aucun tort.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Charles

Entité

DG

Numéros d'Affaires

2012-312

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Avr 2015

President Judge

Juge Adinyira

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TANU)

Appel

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/3

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.

- A/61/822 (Rapport du SG à l'Assemblée Générale)

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1

Jugements Connexes

UNDT/2012/024

2010-UNAT-094

2010-UNAT-088

2012-UNAT-242

2011-UNAT-122

2011-UNAT-123

2011-UNAT-134

2010-UNAT-051

2011-UNAT-110